

08.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, en février 2020, la Commission européenne estimait que l'empreinte énergétique et environnementale du numérique correspondait à une fourchette de 5 à 9 % de la consommation d'électricité mondiale et à 2 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre – chiffre estimé à environ 4 % par l'Agence de la transition écologique française ou encore par les associations Shift Project et Green IT. Cette dernière association a, par ailleurs, soulevé que les émissions de gaz à effets de serre générées par le secteur pourraient être multipliées par deux en 2025, et les incidences sur l'environnement par trois.

Madame la ministre, je vous interrogeais à ce sujet il y a bientôt quatre mois - je ne vous apprends donc rien. La réponse très complète que vous m'apportiez alors mentionnait notre "vision partielle de l'impact général et de l'effet rebond des produits ICT en Belgique, tant au niveau de leur production que de leur distribution et de leur utilisation". Vous ajoutiez envisager "de demander à l'administration fédérale de l'Environnement de produire une évaluation de l'impact général de ces produits". Madame la ministre, pouvons-nous savoir ce qu'il en est aujourd'hui? De plus, vous annoncez que la Belgique s'inscrirait dans l'initiative européenne. Pouvez-vous nous informer des engagements prévus dans ce contexte?

Le numérique semble constituer un levier central de nombreux plans de relance post-covid – qu'ils relèvent du niveau régional, fédéral ou européen. Or cela risque de favoriser davantage le risque d'une aggravation des impacts énergétiques et environnementaux du numérique.

Madame la ministre, pouvons-nous connaître votre retour dans ce dossier qui me préoccupe tout particulièrement? Pouvons-nous savoir également si la question des effets énergétiques et environnementaux du numérique a été évoquée par vos collègues compétents dans le cadre du plan de relance? Si oui, pouvez-vous nous informer à ce propos?

08.02 Zakia Khattabi, ministre: Monsieur Senesael, bien que diverses réflexions se poursuivent, quatre mois plus tard, aucune ne revêt l'envergure de l'étude à laquelle vous vous référez.

Cela dit, en janvier dernier, la filière environnementale belge, rassemblée par le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement au sein de mon

administration, a organisé un *stakeholders meeting* à ce sujet. Plusieurs interventions de haut niveau ont permis aux participants de se pencher sur les conclusions du Conseil européen *Digitalisation for the benefit of the environment*, y inclus les défis environnementaux et climatiques du European Digital Strategy.

Les *data centers* sont de gros consommateurs d'énergie. L'un des principaux centres Google européen se trouve chez nous à Saint-Ghislain et l'enjeu est d'en limiter les pertes finales mais je ne vous cache pas qu'il y a encore beaucoup à faire en la matière.

Le plan de relance prévoit qu'un minimum de 20 % des investissements doit contribuer à l'objectif de transition digitale. À ce stade, l'accent a été mis sur l'accessibilité. Je n'ai pas manqué, pendant tout le processus, de faire part de nos préoccupations concernant l'environnement. À ce stade, si je n'ai pas encore eu de contact sur le sujet avec mon collègue, le ministre Michel, j'en ai eu avec le cabinet de la ministre De Sutter, ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste qui est porteuse, elle, des projets de développement de l'infrastructure numérique.

J'ai, pour ma part, la conviction que le programme d'investissement du plan de relance peut et doit encourager et soutenir le secteur privé dans la transition vers une économie et une société plus durable, résiliente et saine et j'ai, dans cette perspective, mis à disposition du secrétaire d'État, Thomas Dermine, l'expertise et l'expérience de l'Institut fédéral pour le Développement durable.

Comme je l'ai dit, l'un des axes du plan de relance concerne la transformation numérique des services gouvernementaux pour lesquels j'ai mis quelques initiatives de Développement durable sur la table, par exemple l'intégration des critères ambitieux de durabilité dans le contrat-cadre fédéral d'achat et location de pc et ordinateurs portables en 2022, l'optimisation énergétique des centres de données dans le *cloud*, des critères écologiques pour les réseaux, le matériel informatique et les services de téléphonie et, enfin, des critères de durabilité pour les achats de *smartphones*.

Par ailleurs, pour l'ensemble des autres marchés publics, qu'ils portent ou pas sur la question numérique, je travaille avec ma collègue De Sutter à intégrer des éléments de durabilité et ce travail se fait aussi grâce et avec l'expertise de l'Institut fédéral pour le Développement durable.

08.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. Des réflexions, des objectifs, des projets, des alternatives, des contacts pour conforter le plan de relance: tout cela m'apparaît positif. Il y a en tout cas encore des progrès à faire, des contacts à établir. Je compte sur vous et votre ténacité pour mener à bien les différents objectifs qui sont repris dans votre note de politique générale et qui confortent cette transition numérique en adéquation avec le développement durable. C'est un dossier à suivre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

09 Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les émissions de gaz à effet de serre liées au béton et au ciment" (55014870C)

09 Vraag van Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De beton- en cementgerelateerde broeikasgasuitstoot" (55014870C)

09.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le béton représenterait la substance plus largement utilisée à l'échelle mondiale, après l'eau. Les secteurs d'activité qui lui sont attachés seraient responsables de 4 à 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 50 % des émissions mondiales du secteur de la construction.

Notons que près de la moitié de ces émissions serait générée lors de la production du ciment. Nous pouvons ajouter que l'eau utilisée dans le cadre de la confection du béton équivaut à 10 % de l'eau mobilisée dans l'industrie mondiale et que 75 % de cette utilisation survient dans des régions soumises à des problèmes d'approvisionnement en eau.

Enfin, un rapport de l'institut Chatham House souligne que l'urbanisation, la croissance démographique et le développement économique pourraient entraîner une hausse de la production mondiale de ciment et donc une hausse des émissions de gaz à effet de serre qui lui sont attachées.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur cette problématique? Des initiatives ont-elles été engagées ou envisagées en vue de

réduire l'impact climatique évoqué, notamment au niveau européen? Des contacts ont-ils été établis? Pouvons-nous obtenir des informations à ce sujet?

09.02 Zakia Khattabi, ministre: Monsieur le président, monsieur Senesael, la production de ciment et l'utilisation de béton dans la construction représentent une source importante de gaz à effet de serre au niveau mondial. La demande mondiale étant forte en raison de la croissance démographique et de l'urbanisation, il faut en effet s'attendre à une possible hausse des émissions associées à la production du ciment au niveau mondial au cours des prochaines années, ce secteur approvisionnant plusieurs chaînes de valeurs essentielles au niveau des infrastructures et des bâtiments.

Des solutions existent toutefois pour permettre de limiter ces émissions. Ainsi, en Belgique, les émissions du secteur de la production de ciment ont suivi une tendance à la baisse ces dernières années, du fait de l'évolution des processus de fabrication.

La conversion progressive du secteur vers le processus par voie sèche a notamment permis de considérablement diminuer l'énergie nécessaire à la production du ciment. Une proportion croissante de déchets est également utilisée comme combustible, dont une fraction significative de biomasse, ce qui a également permis de réduire les émissions nettes de CO₂. D'autres alternatives technologiques existent ou sont en cours de développement, qui permettent d'envisager des réductions d'émissions supplémentaires dans le futur.

Enfin, dans le cadre de l'évolution vers une économie circulaire et biosourcée, il s'agira à l'avenir de fabriquer des produits et des infrastructures bien plus économes en ciment, en travaillant sur leur conception ainsi qu'en remplaçant une partie du ciment par des ressources d'origine biologique telles que le bois, par exemple.

Au niveau européen, les émissions du secteur de la production de ciment sont régulées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne (ETS). Ces émissions sont donc sujettes à un prix puisqu'elles doivent être couvertes par des quotas d'émissions dont le prix est appelé à augmenter au fil des ans, parallèlement à l'abaissement du plafond d'émission pour l'ensemble du secteur ETS, comme le prévoit la directive européenne.